

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_029B

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	77
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 mars 2021

LE 25 mars 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET INTÉGRATION AU PLUI

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, Mme COURAULT

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. COURNIL
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DOAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DURABLE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 7 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé le Programme Local de l'Habitat Durable 2017-2022. Selon l'article L302-3 du CCH, « *L'établissement public de coopération intercommunale communique pour avis au représentant de l'Etat et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement un bilan de la réalisation du programme local de l'habitat et de l'hébergement trois ans après son adoption ainsi qu'à l'issue de la période mentionnée au premier alinéa du II de l'article L. 302-1.* »

Qu'il est donc prévu d'établir l'évaluation à mi parcours du PLH cette année, en dépit du retard pris l'année dernière, afin de :

- Mettre à jour le diagnostic,
- Mesurer les axes stratégiques (focus sur 3 enjeux),
- Évaluer les actions du PLH,
- Développer les perspectives et intégrer l'ensemble au PLUi du Grand Périgueux,

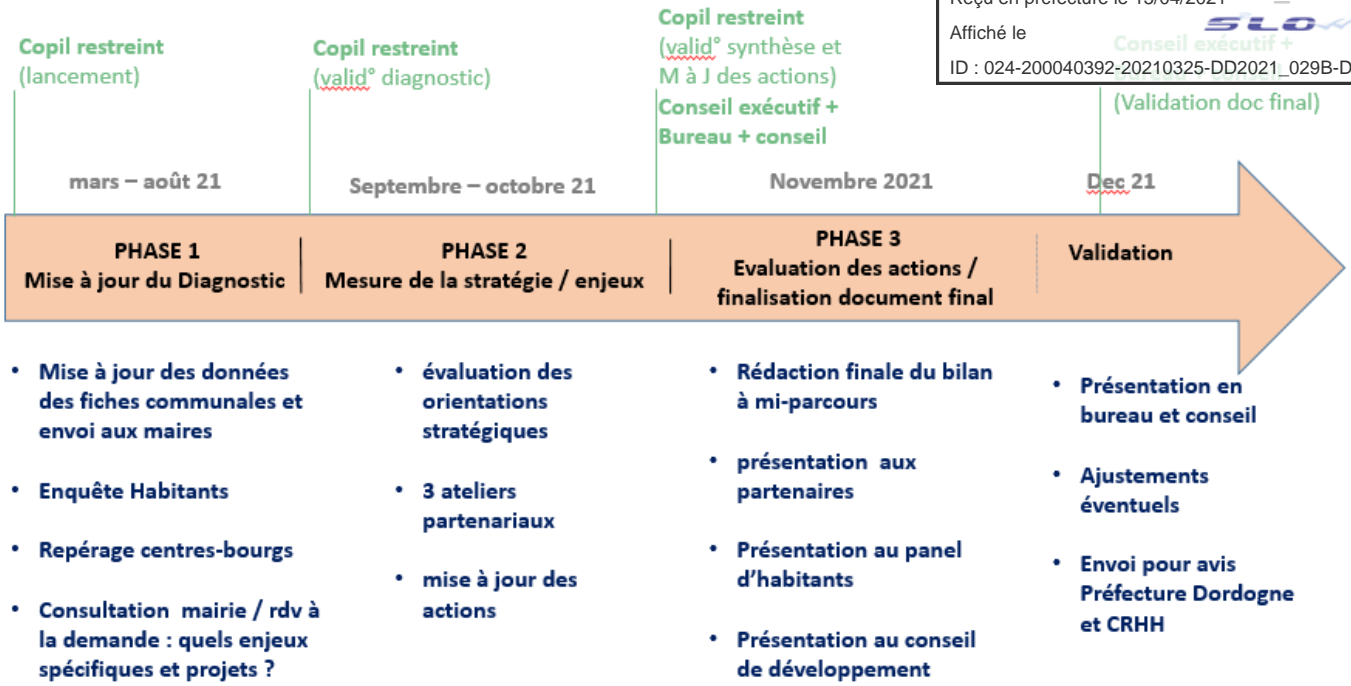
Considérant que la démarche d'évaluation sera articulée autour d'un comité de pilotage restreint auquel sera associé plusieurs instances partenariales et, pour certaines, obligatoires.

Que le schéma synthétique de l'organisation se présente de a manière suivante :



Que l'évaluation mi-parcours du PLH est construite en 3 phases distinctes détaillées dans le document de synthèse annexé. L'objectif est de pouvoir achever l'évaluation à mi-parcours en 2021.

Que le calendrier prévisionnel est le suivant :



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'approuver le lancement de l'évaluation à mi-parcours du PLH Durable 2017-2022 et son intégration au PLU Intercommunal du Grand Périgueux ;
- Autorise le président à signer tous documents y afférents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/04/2021	Périgueux, le 15/04/2021
	Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE